

**Focus sur les Pays-Bas... et la ratification du CETA**

Après plusieurs mois d'incertitude, la Seconde chambre du Parlement néerlandais a donné son feu vert à la ratification de l'accord commercial CETA (« Comprehensive Economic and Trade Agreement ») établi entre le Canada et l'Union Européenne, lors d'un vote le 18 février dernier. Le texte a cependant été approuvé à une courte majorité de 3 voix (72 voix pour et 69 voix contre, sur une assemblée de 150 membres). Le partenaire cadet de la coalition, ChristenUnie (CU, chrétiens conservateurs), avait fait preuve d'hésitations et laissait planer le doute quant à sa position finale sur le CETA. Les principales critiques émanant du CU et d'une large partie de l'opposition portent sur les questions de sécurité alimentaire, de bien-être animal, de position concurrentielle des agriculteurs ou encore sur le mécanisme d'arbitrage pour les investissements. En réponse, la ministre du Commerce extérieur s'est engagée à obtenir des engagements supplémentaires de la part de la Commission européenne ; par ailleurs, 6 motions ont été adoptées. Ces dernières visent à répondre, au moins partiellement, aux inquiétudes et critiques formulées par les différents partis lors des débats.

Le processus de ratification peut ainsi se poursuivre aux Pays-Bas. Son devenir incombe désormais au Sénat, où la coalition ne dispose plus de la majorité. Un rejet du CETA générerait une crise politique, tant sur le plan national qu'europpéen. Si un tel scénario ne peut être exclu à ce stade, il demeure néanmoins peu probable. Le Sénat peut pousser le gouvernement à rechercher des aménagements au traité, de façon à satisfaire les exigences politiques de préservation du level playing field agricole, environnemental et social ; à cet égard, l'exemple de l'accord d'association UE-Ukraine est éclairant. Dans tous les cas, compte tenu du contexte de politique intérieure, exacerbé par les tensions que provoquent les évolutions du modèle social et économique néerlandais, le processus de ratification du CETA par le Sénat pourrait s'avérer long, alors que le calendrier n'est pas connu à ce stade.

Belgique**Les relations économiques entre la France et la Belgique restent dynamiques en 2019**

Malgré un environnement international défavorable, les échanges de biens entre la France et la Belgique (72,2 Md€¹) restent dynamiques en 2019, profitant d'une proximité géographique, culturelle et linguistique entre les deux pays. Ils ont cependant diminué de 1,8% par rapport à 2018, en raison essentiellement d'une baisse de nos importations. Cette baisse s'explique par le moindre coût de la facture énergétique (montant à la baisse des importations françaises d'hydrocarbures qui transitent par la Belgique).

Le pays reste néanmoins le 6^e partenaire commercial de la France (6,8% de nos échanges commerciaux). Il demeure notre 5^e client mais passe de 4^e à 5^e fournisseur, désormais après les Etats-Unis.

Le solde commercial s'améliore, passant du 7^e au 5^e rang des déficits bilatéraux de la France. Il reste structurellement déficitaire (-3,8 Md€) compte tenu de nos importations de gaz qui transitent par la Belgique, mais excédentaire de 2,3 Md€ hors hydrocarbures. Automobile et pharmacie demeurent nos deux points forts à l'export.

Présentation du rapport de la Banque Nationale de Belgique

Le Gouverneur de la BNB, Pierre Wunsch, est notamment revenu, malgré le contexte de fortes tensions commerciales, sur la bonne tenue de l'économie belge en 2019. Il a en partie attribué cette résilience à la faible part de l'industrie dans l'économie, celle-ci étant de surcroît marquée par la présence de secteurs tels que l'industrie pharmaceutique, moins sujets à la conjoncture.

A l'aune des réformes entreprises par le gouvernement Michel, le Gouverneur a salué la forte progression de l'emploi (1,5%) ainsi que la hausse significative du pouvoir d'achat (2,5%). Il est

ensuite largement revenu sur la politique monétaire accommodante de la BCE, dont il a reconnu qu'elle constituait une difficulté pour le secteur bancaire et financier, mais dont il a souligné les bienfaits pour l'Etat belge (près de 10 Md€ de charges d'intérêts supplémentaires épargnés), tout en mettant en garde par rapport aux risques de voir une inflation basse perdurer sur le long terme.

Le Gouverneur a enfin rappelé que la Belgique faisait face à un certain nombre de défis structurels, tels que le faible niveau de productivité, la compétitivité des entreprises, le niveau d'inactivité ou les fortes disparités régionales.

Enfin, il a clôturé son intervention en déplorant le manque de vision de la Belgique sur le défi que constitue la lutte contre le réchauffement climatique.

Transition énergétique : un calendrier incertain

Le projet de « Pacte énergétique interfédéral » conçu en 2017 vise à définir le cadre de la transition énergétique du pays vers une économie bas carbone et sans nucléaire à horizon 2050, qui doit permettre au pays de tenir ses engagements climatiques et de sortie du nucléaire prévue entre 2022 et 2025, conformément à la loi votée en ce sens en 2003.

Cette stratégie énergétique serait basée sur le renouvelable, la flexibilité et l'efficacité énergétique dans le bâtiment et le transport en particulier. Le pays devrait dans un premier temps développer les centrales au gaz pour pallier la fermeture des réacteurs nucléaires puis substituerait progressivement les EnR au gaz. Dans le cadre de ce projet, les autorités publiques ont mis au point un mécanisme de rémunération des capacités (MRC) pour apporter aux investisseurs des garanties qui leur permettent de se positionner.

A ce stade, l'entrée en vigueur du MRC est en attente du feu vert de la Commission européenne sur le projet qui lui a été transmis fin décembre 2019. Le dossier serait incomplet, notamment sur le sujet du financement des subventions, qui, pour la ministre de l'Energie, ne peut être tranché que par un gouvernement de plein exercice... De plus, la Commission européenne doit vérifier

¹ Chiffres de la Direction générale des Douanes et des Droits indirects

si ces futures subventions seront compatibles avec la réglementation sur les aides d'Etat. Il est cependant nécessaire qu'elle valide l'ensemble du dossier CRM au plus tard en juin 2021 pour être dans les temps pour organiser les enchères fin 2021 et construire les nouvelles centrales à gaz.

Le calendrier demeure donc incertain, et un report de la fermeture de réacteurs nucléaires est régulièrement évoqué pour garantir l'approvisionnement du pays. Cela d'autant plus que le développement des centrales à gaz, même à titre provisoire, menace les objectifs climatiques de la Belgique.

Pays-Bas

Les Pays-Bas attirent toujours plus d'entreprises étrangères

En 2019, un nombre record d'entreprises a décidé de s'implanter aux Pays-Bas. L'agence néerlandaise des investissements étrangers (NFIA) indique que 397 entreprises étrangères ont décidé de s'installer aux Pays-Bas en 2019. Sur les trois prochaines années, les plans d'investissement de ces entreprises devraient permettre de créer 14 000 emplois directs et de réaliser 4,3 milliards d'euros d'investissements. 140 entreprises britanniques ont choisi de s'implanter aux Pays-Bas depuis le référendum de 2016, dont 78 qui ont fait les démarches en 2019. Sur les trois prochaines années, ces 140 entreprises envisagent de créer 4 200 emplois directs et d'investir 375 millions d'euros. Le bilan devrait encore évoluer, car selon la NFIA environ 400 entreprises implantées au Royaume-Uni scrutent les possibilités d'un déménagement aux Pays-Bas.

Passage du VivaTech Tour à Amsterdam

Le VivaTech Tour du 11 février s'est tenu pour la 2^e année consécutive à Amsterdam. L'édition 2020, organisée au sein de l'incubateur Epicenter, a rencontré un franc succès. Les événements VivaTech Tour s'inscrivent dans le cadre d'une tournée des principaux hubs de la Tech mondiale, de Singapour à Amsterdam, en vue du salon VivaTech, qui se tiendra du 11 au 13 juin à Paris.

Le Prince Constantijn, Ambassadeur de TechLeap.NL (la *French Tech* néerlandaise), qui intervenait en ouverture, a notamment souligné les liens étroits et les synergies entre les écosystèmes néerlandais et français. Un panel a débattu sur le sujet de la soirée : « comment faire de l'Europe une fabrique à licornes ? ».

Transition énergétique : les Pays-Bas n'atteindront pas leurs objectifs 2020 en matière de part d'énergie renouvelable dans leur mix énergétique

En dépit d'une politique volontariste en matière de transition énergétique, les Pays-Bas demeurent en queue de peloton dans le développement des énergies renouvelables en Europe. La part d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique néerlandais atteignait 8,6% en 2019 et ne devrait pas dépasser 12% d'ici fin 2020, alors que l'objectif pour 2020 est fixé à 14% dans le cadre de la directive « énergies renouvelables ». Le gouvernement néerlandais se prépare donc à acquérir des droits

(« transferts statistiques ») auprès d'Etats membres ayant eux dépassé leurs objectifs de production, afin d'échapper à une « amende verte ». Toutefois, cette alternative risque de s'avérer onéreuse, alors que les Pays-Bas doivent « compenser » l'équivalent de 55 pétajoules de production d'énergies renouvelables manquant pour 2020, ce qui pourrait représenter des dizaines, voire des centaines de millions d'euros.

Pour autant, l'actualité est marquée par de nombreuses annonces au chapitre de la transition énergétique aux Pays-Bas. Le calendrier de sortie du gaz de Groningue, qui fixe désormais la date de fin d'extraction au printemps 2022, semble confirmé par les derniers chiffres du ministère de l'Economie et du Climat. Les volumes extraits devraient même s'établir en-deçà des premières estimations pour l'année gazière 2020, à 9,3 milliards de mètres cube. Cette révision à la baisse est rendue possible par l'hiver particulièrement doux, associé au bon avancement des travaux qui permettront d'assurer la transition de la production vers la transformation de gaz importé, essentiel à la stabilité de l'approvisionnement aux Pays-Bas et dans les pays voisins.

Ainsi, le paysage énergétique néerlandais post-gaz de Groningue se dessine peu à peu. Le 27 février dernier, un consortium composé de Shell, GasUnie et des ports de Groningue a présenté un projet ambitieux associant construction de la plus grande ferme éolienne en mer du monde et d'une centrale de production d'hydrogène vert dans la région de Groningue. Ce projet s'inscrit dans la continuité de plusieurs annonces particulièrement ambitieuses dans le domaine des énergies renouvelables, y compris par des acteurs français de l'énergie actifs aux Pays-Bas.

Luxembourg

Les transports publics gratuits au Grand-Duché de Luxembourg

À partir du dimanche 1^{er} mars 2020, le Luxembourg devient le premier pays au monde à rendre gratuit l'entièreté de son réseau de transports : bus, tramway et trains. Les billets en première classe resteront toutefois payants.

Cette mesure s'inscrit dans un plan mobilité destiné à réduire les embouteillages et à encourager les travailleurs transfrontaliers à laisser leurs voitures à la frontière.

A vos agendas !

 **2 mars** : visite d'Agnès Pannier-Runacher, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances à La Haye.

 **16 mars** : « Journée de l'économie » au Luxembourg, sous le patronage du Ministre des finances.

Copyright

Service économique régional de La Haye @FRTreasury_NL
Service économique de Bruxelles @DGTresor_BE

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse (adresser les demandes à lahaye@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Les services économiques s'efforcent de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigeront, dans la mesure du possible, les erreurs qui leur seront signalées. Toutefois, ils ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.